AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0988
FR0013128881-FS0473

28 avril 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MEDIAWAN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 avril 2016, la société JP Morgan Securities plc[1] (25 Bank Street, Canary Wharf, Londres, E14 5JP, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 avril 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MEDIAWAN et détenir 1 874 641 actions MEDIAWAN représentant autant de droits de vote, soit 5,99% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions MEDIAWAN hors marché.

Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, 1 875 000 bons de souscription d'actions (BSA) MEDIAWAN exerçables à tout moment 5 ans après la première acquisition par MEDIAWAN, pouvant donner droit, par exercice au prix de 11,50 € par action contre 2 BSA, à 937 500 actions MEDIAWAN[3].

[1] Contrôlée au plus haut niveau par JP Morgan Chase & Co.
[2] Sur la base d'un capital composé de 31 280 815 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. prospectus de l'AMF ayant reçu le visa n°16-132 du 11 avril 2016 et communiqué de la société en date du 20 avril 2016.